

**Une source pour l'étude de l'anthroponymie servile :
le *Liber Paradisus* (Bologne, 1257)**

François MENANT
École Normale Supérieure - Paris

Le *Liber Paradisus*¹, ou “Mémoire des serfs et des serves affranchis par la commune de Bologne”² est une de ces listes de noms comme les communes italiennes du XIII^e siècle en ont tant produit, et dont l'importance pour l'histoire des façons de désigner les personnes a déjà été amplement démontrée³. Il présente, nous allons le voir, tout l'intérêt et toute la difficulté qui s'attachent à l'exploitation anthroponymique de ce type de documents : intérêt d'une source consistante qui concerne un milieu bien délimité ; difficulté qui découle du but dans lequel le document a été rédigé, et qui n'est pas de désigner des personnes de la façon la plus complète possible, mais seulement avec assez de précision pour que les employés communaux puissent les identifier dans leur contexte quotidien. Tel quel, le *Liber Paradisus* constitue une source de premier ordre pour notre connaissance de l'anthroponymie servile, à une époque importante tant dans l'histoire de cette catégorie sociale — prise

¹. *Liber Paradisus con le riformagioni e gli statuti connessi*, éd. F.S. Gatta et G. Plessi, Bologne, 1956. Les références qui suivent renvoient à la pagination de cette édition.

². “Hoc est memoriale servorum et ancillarum qui et que sunt per comune Bononie manumissi et manumisse quod memoriale debet vocari merito proprio vocabulo paradisus”. Après l'indication du premier quartier, S. Procolo, le préambule commence par les mots “Paradisum voluptatis plantavit dominus deus omnipotens a principio...”. Le terme de *memoriale* a dans la diplomatie communale un sens bien défini : acte public d'intérêt collectif, rédigé avec solennité dans l'intention de le divulguer parmi les citoyens, et surtout d'en transmettre la mémoire aux générations futures ; cf. M. Giansante, “Retorica e ideologia nei prologhi del *Liber Paradisus* di Bologna (1257)”, dans *Nuova Rivista Storica*, 79 (1995), p. 675-694, à la p. 678.

³. Voir les études citées ci-dessous.

entre les affranchissements dont le Liber Paradisus est lui-même le monument le plus connu, et une redéfinition réactionnaire de son statut⁴ — que dans celle de l’anthroponymie italienne, foisonnante d’innovations et d’évolutions.

1. Le document et son contexte

Le texte est au demeurant bien connu : il dresse la liste de tous les serfs des deux sexes du territoire soumis à Bologne, au nombre de près de 6 000⁵, que la commune entend racheter à leurs 400 propriétaires⁶ ; la liste, du 3 juin 1257, est accompagnée de plusieurs autres textes de 1256 et 1257 qui définissent les conditions de l’opération⁷ et proclament que tous les habitants du territoire doivent désormais être libres. Cet affranchissement collectif n’est que le plus connu de toute une série d’actes analogues promulgués par des communes au cours du siècle⁸ :

⁴. Voir en dernier lieu F. Panero, *Terre in concessione e mobilità contadina. Le campagne fra Po, Sesia e Dora Baltea (secoli XII e XIII). In appendice : la cosiddetta “servitù della gleba” : un problema aperto*, Bologne, 1984 ; *Id.*, *Servi e rustici. Ricerche per una storia della servitù, del servaggio e della libera dipendenza rurale nell’Italia medievale*, Verceil, 1990 ; *Id.*, *Schiavi servi e villani nell’Italia medievale*, Turin, 1999 ; E. Conte, *Servi medievali. Dinamiche del diritto comune*, Rome, 1996.

⁵. Le chiffre exact varie selon les auteurs, et tourne autour de 5800 : 5791 pour Pini, 5855 pour Fasoli... Les serfs des institutions ecclésiastiques ne sont pas compris dans la liste ; la commune ordonne leur libération, mais sans indemnité pour les propriétaires.

⁶. Ce chiffre n’est pas non plus identique chez tous les auteurs, il varie de 379 à 406.

⁷. Le document consiste en une liste de propriétaires (plus exactement quatre listes, car les propriétaires sont recensés par quartier), chacun suivi des serfs qui lui appartiennent, groupés par famille ; par exemple (p. 21) : “ Domini Horii condam domini Nicholai de Lolo fuerunt infrascripti servi et ancille ut repertum est : Albertucius condam Belleboni, Micheluçius eius frater, Gasdiola uxor Henrigitti, Maria, Remengarda eorum sorores, Flordelalpe filia dicte Rermengarde minor, Dominicus Maçochini, Gardina minor, Thomaxina minor eius filie, Dominichellus nepos dicti Dominici minor”. La disposition des noms, en colonne, avec des accolades face aux fratries (*eorum sorores, eius filie, ...*), permet de saisir aisément la structure des groupes familiaux.

⁸. Vues générales ou régionales : A.I. Pini, “ Dal comune città-stato al comune ente amministrativo ”, dans *Storia d’Italia*, dir. G. Galasso, IV, Turin, UTET, 1981, p. 449-587, aux p. 493-496 ; P. Vaccari, *L’affrancazione dei servi della gleba nell’Emilia e nella Toscana*, Bologne, 1926 ; L.A. Kotelnikova, “ L’emancipazione dei servi e dei coloni ”, dans *Ead.*, *Mondo contadino e città in Italia dall’XI al XV*

on a conservé des textes comparables à Assise (1210), à Verceil (1243), à Florence (1289-1290), à Modène (1327). Les statuts de Reggio Emilia (1242), de Sienne (1262), de Pérouse (1272) prévoient l'affranchissement des serfs résidant en ville ; ceux de Parme (1234, repris en 1255) interdisent en outre le lien à la terre : personne ne peut être obligé de résider sur la terre qu'il cultive. À Bologne même, les statuts interdisent les contrats susceptibles de faire renaître ce lien. Il faut souligner que, si ces grandes mesures couronnent un mouvement capillaire de rachat des droits seigneuriaux et d'accession à la liberté personnelle, qui dure depuis un bon siècle, leur contexte immédiat est au contraire une réaction seigneuriale, appuyée sur le renouveau du savoir juridique : le statut du serf, échappant à une coutume multiforme, se voit imposer des contours nets et un contenu pesant, inspiré du droit romain ; l'attache à la terre, une transmission héréditaire renforcée, des devoirs précisés et éventuellement alourdis tendent à isoler au sein de la paysannerie ceux des dépendants personnels qui n'ont pas su profiter des occasions de rachat antérieures, et à empêcher leur fuite vers la ville. Les grandes mesures d'affranchissement communales prennent très exactement le contre-pied de cette tendance.

Les motifs de ces affranchissements ont suscité bien des débats : les préambules du Liber Paradisus — superbes morceaux de rhétorique notariale — invoquent le désir des Bolognais, connus pour leur goût de l'indépendance, de ramener leurs semblables à l'état de liberté première, naturel à l'homme⁹. Les historiens — ceux des dernières générations tout au moins¹⁰ — ont dans l'ensemble mis en doute cette inspiration

secolo, Bologne, 1975, p. 143-229 ; J.-C. Maire Vigueur, "Comuni e signorie in Umbria, Marche e Lazio", dans *Storia d'Italia*, dir. G. Galasso, VII, 2, Turin, UTET, 1987, p. 373-381 ; H. Keller, "Die Aufhebung der Hörigkeit und die Idee menschlicher Freiheit in italienischen Kommunen des XIII. Jahrhunderts", dans *Die abendländische Freiheit vom 10. zum 14. Jahrhundert*, Sigmaringen, 1991, p. 389-407 (Vorträge und Forschungen, 39).

⁹. M. Giansante, "Retorica e ideologia...".

¹⁰. Sur l'évolution des points de vue et leurs arrière-plans idéologiques, voir en dernier lieu E. Conte, *Servi medievali...*, p. 248-250 ; M. Giansante, "Retorica e ideologia..." ; Id., *Retorica e politica nel Duecento. I notai bolognesi e l'ideologia comunale*, Rome, 1999 (Ist. Stor. Ital. per il M. E. Nuovi Studi Storici, 48), partie III, p. 73-100 ; A.I. Pini, "Un aspetto dei rapporti fra città e territorio nel Medioevo : la politica demografica "ad elastico" di Bologna fra il XII e il XIV secolo", dans

idéaliste et ont évoqué pour les affranchissements communaux de Bologne et d'ailleurs toute une gamme de causes politiques, économiques et démographiques, parfois contradictoires entre elles, et qui peuvent varier selon le contexte de chaque ville ; la littérature est dans le cas de Bologne trop abondante, les analyses trop diverses pour qu'il soit possible de les résumer ici ¹¹. Rappelons seulement quelques éléments essentiels : les affranchissements sont habituellement le fait de régimes de Popolo, luttant contre les " magnats " ; beaucoup de membres du Popolo sont propriétaires dans le contado, et guettent les terres à acquérir, mais ils ne disposent pas de droits seigneuriaux. Ces décrets ont également une portée politique, puisqu'ils permettent d'affaiblir des seigneurs ruraux hostiles au gouvernement communal. Mais ce volet partisan n'est pas essentiel à Bologne, où beaucoup de propriétaires de serfs participent au pouvoir, et où les affranchissements sont très favorables aux maîtres : ils sont indemnisés, peuvent s'approprier le pécule accumulé par les serfs (à rebours de la coutume) et, en renonçant à une force de travail à la fois pléthorique et compromise par la fuite vers la ville, accèdent à un marché de la main-d'œuvre plus sain et à des contrats agraires négociables, et qui peuvent donc être plus avantageux. La suppression des prérogatives seigneuriales manifeste aussi une volonté de réunir droits éminents et droits utiles sur la terre, pour

Studi in memoria di Federigo Melis, Naples, 1978, p. 365-408 (je cite la rééd., dans *Id., Città medievali e demografia storica. Bologna, Romagna, Italia, secc. XIII-XV*, Bologne, 1996, p. 105-148, aux p. 121-128).

¹¹. On trouvera une bibliographie complète, par exemple, dans M. Giansante, " Retorica e ideologia... ", ou dans A.I. Pini, " Un aspetto dei rapporti fra città e territorio... ", n. 68, p. 122. Je ne cite ici que les études les plus importantes (voir aussi ci-dessus, n. 4) : L. Simeoni, " La liberazione dei servi a Bologna nel 1256-1257 ", dans *Archivio Storico Italiano*, CIX (1951), p. 3-26 ; P.S. Leicht, " In margine alla deliberazione bolognese del 1257 sull'affrancazione dei servi ", dans *Economia e Storia*, 1 (1954), p. 68-72 ; L. Dal Pane, " L'economia bolognese del secolo XIII e l'affrancazione dei servi ", dans *Giornale degli economisti*, n.s., 8 (1959), p. 552-569 ; G. De Vergottini, " La liberazione dei servi della gleba a Bologna ", dans *Id., Scritti di storia del diritto italiano*, Milan, 1977, p. 853-879. Un article particulièrement intéressant pour notre propos : G. Ortalli, " La famille à Bologne au XIII^e siècle, entre la réalité des groupes inférieurs et la mentalité des classes dominantes ", dans *Famille et parenté dans l'Occident médiéval. Actes du colloque de Paris (1974)*, éd. G. Duby et J. Le Goff, Rome, 1974, p. 205-223.

développer de nouveaux modèles d'exploitation fondés sur la liberté contractuelle, des loyers en nature et l'intervention du propriétaire dans la culture. On a d'autre part évoqué le désir de faciliter l'immigration de main-d'œuvre en ville, mais ce n'est pas le cas à Bologne : dès 1257 il est précisé que les nouveaux affranchis doivent rester là où ils habitaient, et que ceux d'entre eux qui vivaient en ville depuis moins de cinq ans doivent retourner en campagne. La politique démographique bolonaise vise en effet à cette époque à freiner l'augmentation de la population urbaine, et à accroître la main-d'œuvre rurale insuffisante pour assurer la culture des terres des citoyens¹² ; du moins la libération des serfs permet-elle d'augmenter la mobilité de cette main-d'œuvre, et de l'orienter vers les secteurs de la campagne qui ont besoin d'elle, et vers les propriétaires dépourvus de serfs. Il s'agit aussi (et même surtout, selon certains auteurs) pour la commune de trouver de nouveaux contribuables et de lutter contre l'évasion fiscale : non seulement les non-libres sont exonérés d'impôts, mais ce privilège est étendu aux hommes libres qui épousent des serves, et le débat à ce sujet est vif en 1256¹³. Plus généralement, la commune entend assurer son autorité sur le territoire en supprimant les écrans que dressaient les justices seigneuriales et les liens de fidélité et de sujétion personnels, accompagnés de perceptions multifformes. Au-delà de leurs conséquences effectives, enfin, les décrets d'affranchissement ont une portée idéologique et propagandiste que M. Giansante a bien montrée dans le cas du *Liber Paradisus*¹⁴.

Quant au type de document lui-même — une liste nominative de grande ampleur, à finalité coercitive —, il est assez caractéristique de la bureaucratie communale, et plus particulièrement de l'immense effort

¹². A.I. Pini, "Problemi demografici bolognesi del Duecento", dans *Atti e Memorie della Deputazione di Storia Patria per le provincie di Romagna*, n.s., XVII-XIX (1965-1968), p. 147-222 ; *Id.*, "Un aspetto dei rapporti fra città e territorio..." ; M. Giansante, "L'età comunale a Bologna. Strutture sociali, vita economica e temi urbanistico-demografici : orientamenti e problemi", dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 92 (1989), p. 103-222.

¹³. A.I. Pini, "Un aspetto dei rapporti fra città e territorio...", p. 127-128.

¹⁴. M. Giansante, "Retorica e ideologia...".

administratif tenté par les régimes du XIII^e siècle¹⁵. Bologne, haut lieu du notariat et commune dans laquelle les notaires tiennent une place importante non seulement comme employés mais comme hommes politiques, acteurs et inspireurs du gouvernement¹⁶, est l'une des villes où cette aspiration débouche sur les réalisations les plus monumentales : des dizaines de milliers de pages de registres à travers lesquelles les autorités et leurs employés cherchent à contrôler tous les domaines de l'activité¹⁷. En 1257, l'économie urbaine et le gouvernement communal sont à leur apogée, après la victoire sur Frédéric II (1249) et avant que ne s'exaspèrent les luttes de partis (l'expulsion des Lambertazzi en 1274 en marque l'aggravation décisive) et que ne s'annoncent le déclin économique et les difficultés de l'université, moteur depuis près de deux siècles de la prospérité urbaine¹⁸. Le Liber Paradisus est l'un des fruits

¹⁵. P. Cammarosano, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1991, p. 125-203, avec une bibliographie analytique, et le compte-rendu de J.-C. Maire Vigueur, "Révolution documentaire et révolution scripturaire : le cas de l'Italie médiévale", dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 153 (1995), p. 177-185 ; *Kommunales Schriftgut in Oberitalien. Formen, Funktionen, Überlieferung*, éd. H. Keller et T. Behrmann, Munich, 1995.

¹⁶. On peut voir à ce sujet, parmi l'abondante littérature sur le notariat bolonais, *Notariato medievale bolognese, II : Atti di un convegno*, Rome, 1977, en particulier la contribution de G. Fasoli, "Il notaio nella vita cittadina bolognese", p. 121-142 ; G. Tamba, "Il notariato a Bologna", dans *Documenta '93* (Archivio di Stato di Parma. Scuola di Archivistica Paleografia e Diplomatica), Parme, 1994, p. 41-73 ; B. Schwarz, "Das Notariat in Bologna im 13. Jahrhundert", dans *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 53 (1973), p. 49-52. Le rôle exact du notariat dans la conception du Liber Paradisus et de ses préambules est mis au point par M. Giansante, "Retorica e ideologia..." et *Retorica e politica...* ; il rappelle notamment que le plus célèbre des notaires bolonais, Rolandino Passaggeri, futur chef du gouvernement populaire, s'est tenu à l'écart de sa rédaction.

¹⁷. Illustrées en dernier lieu, autour du cas de la procédure de bannissement pour dettes, par les articles rassemblés sous la direction de J.-L. Gaulin dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 109, 2 (1997), p. 477-567.

¹⁸. Pour une introduction à l'histoire de Bologne à cette époque, on peut consulter G. Fasoli, "Bologna nell'età medievale (1115-1506)", dans *Storia di Bologna*, Bologne, 1958, p. 133-196 ; *Storia d'Italia*, dir. G. Galasso, VII, 1 : A. Castagnetti, M. Luzzati, etc. "Comuni e signorie nell'Italia nordorientale e centrale : Veneto, Toscana, Emilia-Romagna", Turin, UTET, 1987 ; M. Giansante, "L'età comunale a Bologna..."

remarquables de cette conjonction entre une culture administrative qui atteint sa maturité, et une autorité encore à peu près incontestée des magistrats communaux sur la campagne et ses seigneurs ¹⁹.

L'importance de ce genre de documents pour l'enquête anthroponymique a été progressivement révélée par les recherches menées depuis le début des années 90, en France ²⁰ ou en Espagne, mais particulièrement dans l'Italie communale : l'étude d'Enrica Salvatori sur le système anthroponymique à Pise au XIIIe siècle, pour ne citer que le plus important de ces travaux monographiques ²¹, montre bien la richesse de ces listes lorsqu'elles sont replacées dans leur contexte par l'utilisation d'autres types de sources ²². Le Liber Paradisus attend son exégète, et le

¹⁹. Le Liber Paradisus avait d'ailleurs été précédé par une liste antérieure des serfs du territoire, le *Liber maxinatorum*, qui ne nous est pas parvenu : A.I. Pini, "Un aspetto dei rapporti fra città e territorio...", p. 127.

²⁰. C. Bourlet, "L'anthroponymie à Paris à la fin du XIIIe siècle d'après les rôles de la taille du règne de Philippe le Bel", dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, II-2, Tours, 1992 ("Études d'anthroponymie médiévale, IIIe et IVe rencontres – Azay-le-Ferron, 1989-1990"), p. 9-44 ; C. Bourlet renouvelle l'étude de Michaëlsson, qui ne traitait que du choix des noms, et non pas des systèmes de désignation : K. Michaëlsson, *Études sur les noms de personnes français d'après les rôles de taille parisiens*, Uppsala, 1927 ; voir aussi J.-P. Sauvage, "Formes anthroponymiques féminines à Blois à travers une liste d'habitants de 1334", *ibidem*, p. 45-67.

²¹. E. Salvatori, "Il sistema antroponimico a Pisa nel Duecento : la città e il territorio", dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. L'espace italien*, II (= *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 107, 1995, t. 2), p. 427-466. Repris dans Ead., *La popolazione pisana nel Duecento. Il patto di alleanza di Pisa con Siena, Pistoia e Poggibonsi del 1228*, Pise, 1994, p. 123-140, avec édition du document.

²². D'autres listes confectionnées pour des gouvernements communaux, du XIIIe siècle le plus souvent, sont analysées par plusieurs des études publiées dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. L'espace italien*, I (*MEFRM*, 106, 1994, t. 2), II (cité) et III (*MEFRM*, 110, 1998, t. 1). Voir aussi É. Hubert, "Structures urbaines et système anthroponymique (À propos de l'Italie centro-septentrionale, Xe-XIIIe siècle)", dans *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale des mondes méditerranéens médiévaux. Actes du colloque international... (Rome, 6-8 octobre 1994)*, Rome, 1996, p. 313-347 (qui analyse notamment une liste bolonaise de 1219) ; A. Grohmann, *L'imposizione diretta nei comuni dell'Italia settentrionale nel XIII secolo. La libra di Perugia del 1285*, Pérouse-Rome, 1986, particulièrement p. 107-108 ; E. Carpentier, "Les prénoms à Orvieto à la fin du XIIIe siècle", dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Mélanges offerts à Bernard Chevalier*,

but du rapide survol que je propose ici est de suggérer tout l'intérêt qu'aurait une analyse approfondie ²³.

2. Les systèmes de désignation

Beaucoup de serfs énumérés dans le Liber Paradisus n'ont qu'un prénom, même quand ils sont en tête d'un groupe familial, et que leur désignation commande celles qui suivent. La majorité porte un nom de type x fils de y ²⁴, ce qui est archaïque pour le milieu du XIIIe siècle ; beaucoup d'autres sont identifiés par une simple référence au nom tête de liste, celui du chef de famille (père, mère, parfois un frère) ; dans les deux cas on reste dans le domaine du nom unique, complété par des références extérieures. Le nom du père (ou de la mère) lui-même, auquel il est fait référence, est en général un simple prénom. On voit bien le

Tours, 1989, p. 371-379. Il faut aussi rappeler les études classiques de O. Brattö (qui, comme son maître Michaëlsson, s'intéresse presque exclusivement au choix des noms personnels) : *Studi di antroponimia fiorentina. Il libro di Montaperti (An. MCCLX)*, Göteborg, 1953 ; *Idem, Nuovi studi di antroponimia fiorentina. I nomi meno frequenti del Libro di Montaperti (An. MCCLX)*, Stockholm, 1955 ; et de D. Herlihy et Ch. Klapisch, *Les Toscans et leurs familles*, Paris, 1978, p. 532-543 ; cf. Ch. Klapisch, "Exploitation démographique et anthroponymique du Catasto florentin de 1427", dans *Informatique et histoire médiévale*, Rome, 1977, p. 215-224.

²³. L'anthroponymie du Liber Paradisus a suscité deux études : K. Huber, "«Flordelalpe» e «Asainavemo» : i nomi della povera gente (Studi sull'entità dei nomi del bolognese «Liber Paradisus») ", dans *Ricerche di storia sociale e religiosa*, n.s., t. 15-18 (1979-1980), p. 95-136 ; et G. Fasoli, "Tra servi ed ancelle, rileggendo il «Liber Paradisus» ", dans *Atti dell'Istituto delle Scienze di Bologna ; Classe di Scienze Morali. Rendiconti*, 79 (1990-1991), p. 5-19. La seconde est un simple florilège ; la première fournit une intéressante analyse linguistique des noms personnels, quelques rapides considérations sur le système de désignation des maîtres, et un commode classement des noms par ordre de fréquence. En prenant en compte les mentions d'ascendants (x fils de y de z), Huber décompte environ 7200 noms de serfs et de serves (dont environ 1400 ascendants) et 800 de propriétaires, essentiellement masculins (dont la moitié d'ascendants).

²⁴. C'est le type IIa1 de la typologie mise au point lors de la première session d'Azay-le-Ferron, et reprise avec quelques aménagements pour l'enquête sur l'Italie. Sur cette typologie, voir M. Bourin, "L'enquête : buts et méthodes", dans *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, I, p. 11-12 ; la version qui en a été dérivée pour l'Italie est présentée par J.-M. Martin, "Introduction" à *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. L'espace italien*, I, p. 320-322.

passage en cours au stade où le nom du père devient *nomen paternum*²⁵, l'élément de liaison (fils de...) disparaissant : le frère de *Petrizolus filius Piçoli* est appelé *Lumbardinus Piçoli*, et *Beatrix filia Benni* apparaît comme *Beatrix Benni* lorsque l'on doit désigner son fils, *Ubaldinus filius Beatricie Benni*²⁶. Les deux formes semblent employées indifféremment. Cette situation est celle, très classique, de la période de transition entre le nom unique à désignation complémentaire et le nom à deux éléments ; maintes fois rencontré au cours des recherches de ces dernières années, ce stade de l'évolution est toujours plein d'indécision et d'ambiguïté, particulièrement lorsque — comme c'est le cas dans bien des régions italiennes, et aussi dans bien des sociétés paysannes²⁷ — la référence au nom du père est majoritaire parmi les désignations qui complètent le nom personnel. La particularité de la situation des serfs bolonais, toutefois, c'est qu'elle est franchement retardataire sur la moyenne de l'Italie communale : la transition vers le *nomen paternum* se place habituellement en plein XIIe siècle, sinon avant. À côté des *nomina paterna*, absolument majoritaires, les noms de lieux représentent, sans surprise, une autre grande source d'inspiration dans le choix du *cognomen*. Les sobriquets, nombreux comme noms uniques ou prénoms, sont en revanche rarement utilisés comme *cognomina* — plus rarement peut-être qu'on ne s'y serait attendu dans ce contexte désuet²⁸ : *Amador qui est scriptus Liazo* ou *Iacobinus qui dicitur Cremona*²⁹ font peu d'émules. Le *cognomen* peut être le même que celui des maîtres : ainsi pour les de Rocca³⁰, pour lesquels il s'agit sans doute de leur commune résidence, dans la *rocca* du *castrum*.

L'impression dominante est donc d'archaïsme : les modes de désignation des serfs bolonais accusent quelques générations de retard par rapport à l'évolution générale des systèmes anthroponymiques en Occident et en

²⁵. Type IIIa.

²⁶. Les deux exemples sont p. 7.

²⁷. *Genèse médiévale... L'espace italien*, I et II, *passim* ; F. Menant, "L'Italie centro-septentrionale", dans *L'anthroponymie, document de l'histoire sociale...*, p. 19-28 ; *Id.*, "L'anthroponymie du monde rural", *ibid.*, p. 349-363.

²⁸. La floraison des sobriquets est un phénomène du XIIe siècle, qui se résorbe au cours du XIIIe.

²⁹. Tous deux p. 8.

³⁰. Toujours p. 8.

Italie du Nord. On doit cependant préciser aussitôt qu'une telle référence à un état moyen de l'évolution est fallacieuse, particulièrement dans le cadre italien : les enquêtes précédentes ont amplement illustré les diversités et les décalages chronologiques d'une région à l'autre. Nous savons en outre que ces décalages sont aussi une affaire de distinction : le riche, le citadin, le noble se parent presque toujours d'un nom plus complexe que le pauvre, que le paysan et que le serf³¹ ; la pauvreté de la désignation personnelle est un reflet direct du dénuement matériel et culturel³².

La comparaison avec les noms des maîtres³³ s'impose pour vérifier si ce décalage entre groupes sociaux et entre niveaux de culture se produit bien ici. On a l'impression qu'ils ne sont pas très formalisés, et que le besoin d'identifier les propriétaires, fondamental (la liste est construite autour d'eux), n'entraîne aucune tentative d'unification. Le désordre des formules adoptées reflète d'ailleurs l'état des systèmes de désignation dans les milieux dominants des communes italiennes de ce temps, ceux de l'Emilie et de Bologne en particulier ; on est dans une période de recherche, d'évolution, mais la tendance d'ensemble est indéniablement à l'enrichissement des désignations individuelles, procédant le plus souvent par accumulation de références : au père, aux ascendants, à un ancêtre fondateur du lignage ou d'une branche, à un lieu de résidence rural ou urbain...³⁴ Cette double tendance, à la richesse et à la variété, est bien reflétée par le large échantillon de la bonne société bolonaise que fournit le Liber Paradisus ; la majorité des maîtres porte un nom à

³¹. F. Menant, "L'anthroponymie du monde rural".

³². À un stade avancé de l'évolution, le nom unique ne survit que chez des valets, des marginaux, des déracinés : cf. par exemple le cas des Crémonais de la fin du XIIIe siècle : F. Menant, "Comment s'appelaient les habitants de Crémone à la fin du XIIIe siècle ? Contribution à l'histoire du nom de famille en Italie", dans *Genèse médiévale... L'espace italien*, III.

³³. Facilitée par la typologie dressée par K. Huber, "Flordelalpe"... , p. 98.

³⁴. Voir *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. L'espace italien*, III ; F. Menant, "Les modes de dénomination de l'aristocratie italienne aux XIe et XIIe siècles : premières réflexions à partir d'exemples lombards", dans *Genèse médiévale... L'espace italien*, II, p. 535-555 ; *Id.*, "Ancêtres et patrimoine. Les systèmes de désignation dans l'aristocratie lombarde des XIe-XIIe siècles", dans *Nomen et gens. Zur historischen Aussagekraft frühmittelalterlicher Personennamen*, éd. D. Geuenich, W. Haubrichs et J. Jarnut, Berlin, 1997, p. 176-189.

deux ou plus souvent à trois éléments, qui ajoute au prénom un patronyme (ou *filius X*), plus en général un nom de lignage³⁵. À côté de ce choix dominant, qui peut être considéré comme classique dans les classes dirigeantes contemporaines, on trouve des systèmes beaucoup plus complexes, qui accumulent les désignations de branches, de lignages... Ce foisonnement est aussi familier à l'historien du Duecento communal que les *tria nomina* qu'il concurrence. Les désignations des quatre cents maîtres apparaissent en somme très représentatives du milieu auquel ils appartiennent³⁶.

La variété des désignations des serfs est telle que certaines sont très comparables aux systèmes anthroponymiques des maîtres, au moins aux plus simples de ceux-ci : des noms à deux ou trois éléments désignent *Gandolfinus de Pettorellis* (avec un ablatif pluriel qui se retrouve dans une dizaine de cas, et qui évoque les solidarités des lignages aristocratiques³⁷) ou *Bonusiohannes Guidocti de Funi*³⁸. On ne peut dire, faute de connaître personnellement ces hommes, si leurs dénominations traduisent une certaine supériorité sociale due par exemple à des fonctions de ministériaux (comme c'est le cas pour bien des serfs que nous avons rencontrés ailleurs³⁹), ou si elles sont un effet de l'acculturation que nous allons retrouver dans le choix des noms personnels, ou d'un épisodique souci de précision et d'uniformité de la part du scribe, ou tout simplement du hasard. Dans l'ensemble toutefois, les désignations des serfs sont beaucoup plus élémentaires, et n'intègrent guère d'élément stable, et même presque pas de deuxième élément qui ferait effectivement partie du nom ; même la désignation complémentaire

³⁵. O. Guyotjeannin, "Problèmes de la dévolution du nom et du surnom dans les élites d'Italie centro-septentrionale (fin XIIe-XIIIe siècle)", dans *Genèse médiévale... L'espace italien*, II, p. 557-594 ; N. Wandruszka, "Die Entstehung des Familiennamens in Bologna (XII. und XIII. Jahrhundert)", *ibid.*, p. 595-625 ; *Id.*, *Die Oberschichten Bolognas und ihre Rolle während der Ausbildung der Kommune (12. und 13. Jahrhundert)*, Francfort/Main, 1993, p. 19-40.

³⁶. Certains propriétaires de serfs peuvent appartenir à des milieux citadins assez modestes, mais ils ne constituent sûrement qu'une minorité. Sur l'appartenance sociale des propriétaires des serfs, voir en dernier lieu N. Wandruszka, *Die Oberschichten Bolognas...*, p. 91-156.

³⁷. Cf. G. Fasoli, "Tra servi ed ancelle...", p. 14.

³⁸. Liber Paradisus, p. 10.

³⁹. F. Menant, "L'anthroponymie du monde rural".

n'est pas encore absolument générale. Concluons donc, sans surprise, qu'on désigne généralement les serfs par des formules plus simples et moins stables⁴⁰ que leurs maîtres, que les ensembles familiaux auxquels elles se réfèrent sont plus élémentaires, et que la mémoire collective qu'évoque le rappel de leurs ascendants plonge dans un passé bien moins lointain, presque immédiat.

Remarquons en passant que beaucoup de personnes sont désignées par rapport à leur mère (*filius Gisline...*). La chose n'est pas extraordinaire dans l'Italie médiévale : les observations ont révélé ici ou là des milieux où il était courant de porter le nom de sa mère, comme à Rome ou chez certains notables des premières communes lombardes⁴¹. Le milieu servile bolonais constitue un autre de ces microcosmes, et la proportion des références maternelles y semble particulièrement élevée. Hasardons l'hypothèse que cette pratique a quelque rapport avec la transmission du statut servile. Notons dans un ordre d'idées voisin que les femmes sont presque toutes désignées par rapport à leur père ou leur mère, voire leur fils⁴², et non leur mari⁴³.

3. Le choix du nom personnel

Dans ce domaine⁴⁴, le principal caractère qui semble s'écarter de ce que nous savons des choix dominants de la société italienne de ce temps est le nombre assez élevé de sobriquets, presque tous utilisés comme nom

⁴⁰. Même si la stabilité, et à plus forte raison l'hérédité du nom, sont loin d'être générales dans les milieux dominants à cette époque : *Genèse médiévale... L'espace italien*, III.

⁴¹. E. Hubert, "Évolution générale de l'anthroponymie masculine à Rome du Xe au XIIIe siècle", dans *Genèse médiévale... L'espace italien*, II, p. 593. F. Menant, "Ancêtres et patrimoine...".

⁴². *Ubaldu filie Gisline, Gislina eius mater* (p. 6).

⁴³. Par exemple p. 7-8 : *Maria condam Petroboni de Trexentola* et *Diaçinta condam Petroboni de Trexentola* sont mères de famille, *Beatrixia filia Benni* et *Madiana filia Rolandini* également. Leurs maris ne sont pas mentionnés, pas plus que ceux de *Rolandina filia Gisaltrude* et de *Gislina condam Berte* qui ont cinq petits enfants, de *Lucia filia Gisline* et de *Maria soror Mari* qui en ont trois, etc. Il est difficile de croire que toutes ces femmes sont veuves ou mères célibataires. Elles peuvent avoir épousé des hommes libres, selon une pratique qui, on l'a vu, était suffisamment répandue pour que ses retombées fiscales suscitent des problèmes de gouvernement ; mais dans ce cas leurs maris, tombés en servitude, devraient être dans la liste.

⁴⁴. C'est surtout cet aspect de la liste qui a intéressé ses deux commentateurs, G. Fasoli et K. Huber.

unique : la vogue de ce type d'appellation très personnel (la plupart des sobriquets sont purement individuels), extrêmement forte au siècle précédent, a beaucoup reculé depuis. Cette désaffection est l'effet conjugué de plusieurs tendances : d'abord la généralisation du nom à deux éléments (qui facilite l'identification des porteurs de prénoms usuels) ; puis la multiplication des hypocoristiques — abréviations, ajouts de suffixe ou autres variantes — qui personnalise quelque peu les noms trop courants comme Jean et Pierre ; enfin la diffusion d'une nouvelle génération de prénoms, tirés du Nouveau Testament ou de dévotions récentes⁴⁵. La fréquence des sobriquets qui persiste chez les serfs bolonais⁴⁶ doit sans doute être considérée comme un trait d'archaïsme et en même temps d'humilité sociale. Quelques noms inattendus témoignent à la fois de la liberté qui règne souvent dans l'appellation des serfs et des domestiques, et de l'acculturation qui touche une partie des dépendants, affublés de noms d'illustres professeurs (Accursius), de figures de rhétorique (Argumentus) ou de titres nobiliaires (Duchexia, Comes). La plupart sont moins extraordinaires, beaucoup sont au demeurant incompréhensibles : citons au hasard Fortebraccius, Poluçus, Cambius, Veratus, Pergolanus, Burbuglola, Bolognittus...

Un autre phénomène remarquable est la quantité d'hypocoristiques, portant surtout sur les prénoms les plus usuels (Petrus se double ainsi de Petricinus, Petrobonus, Petronus, Petrusbellus...), mais aussi sur beaucoup d'autres, de toutes origines (Bellettinus, Belloncinus, Principinus...), même rares ou récents (Jacobinus, Vivianellus). Cette tendance peut être accrue par le caractère servile de la population, et le jeune âge de la majorité des personnes énumérées : deux raisons convergentes pour user de diminutifs. Au demeurant, ce goût des hypocoristiques rapproche les serfs bolonais des soldats florentins

⁴⁵. Voir ci-dessous.

⁴⁶. Et qui, conjuguée à celle des hypocoristiques, explique aussi la forte dispersion des noms : les noms portés par une ou deux personnes seulement concernent 12% des hommes. Comme toujours, cette dissémination sur des noms rares n'empêche pas une concentration sur quelques noms très portés : les dix noms les plus fréquents rassemblent 31,6% des hommes (K. Huber, "Flordelalpe...", p. 99).

recensés juste à la même époque dans le Livre de Montaperti⁴⁷ : la Toscane est sans doute le lieu d'élection de cette façon de manipuler les noms propres, mais celle-ci marque toute l'onomastique italienne du Duecento.

Le Liber Paradisus contient d'autre part un très grand nombre d'auguratifs⁴⁸, qui placent les serfs bolonais au cœur d'une autre tendance majeure des classes populaires du XIIIe siècle⁴⁹ : 15 à 20% d'entre eux portent des noms construits sur *bonus* (Bonus, porté par 91 personnes, Bonfante, Bonaccursius, Bonamicus, Bonaventura...), *bene* (Benvenutus, troisième nom par ordre de fréquence, porté par 226 hommes ; et Nascimbene, Bencivenne...), ou exprimant d'une autre façon la satisfaction, une qualité — la beauté souvent —, un vœu ou l'action de grâces pour sa satisfaction (Megliore, Aspettatus, Gratiadeus...).

Les autres caractéristiques du choix des noms personnels ne diffèrent guère de celles que l'on connaît par ailleurs pour les paysans et les humbles de l'Emilie de ce temps⁵⁰, ou plus généralement pour l'Italie communale. On relève ainsi un petit choix de noms germaniques, très ordinaires dans l'ensemble, et parfois “sanctifiés”, ou à résonance royale : Albert, Gérard, Gui et Hugues se classent au 5^e, 6^e, 7^e et 8^e rang des noms d'hommes les plus portés ; beaucoup plus loin viennent Aldovrandus, Rodolphe, Rainier, Bernard, Henri... Cette situation est celle que l'on pouvait attendre, au croisement de plusieurs tendances différentes : le monde rural, et les classes inférieures en particulier, portent généralement moins de noms germaniques que le reste de la société ; d'autre part, ceux-ci sont en plein reflux au milieu du XIIIe siècle (le cas toscan est à nouveau éclairant sur ce point), et il est bien

⁴⁷. La moitié d'entre eux portent un hypocoristique : O. Brattö, *Studi di antroponimia fiorentina...*, p. 48.

⁴⁸. K. Huber, “Flordelalpe...”, leur consacre une étude détaillée.

⁴⁹. Relevée notamment par O. Brattö, *Studi di antroponimia fiorentina...*, p. 20-23.

⁵⁰. A. Gaudenzi, “Sulla storia del cognome a Bologna nel secolo XIII”, dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 19 (1898), p. 1-163 ; O. Guyotjeannin, “L'onomastique émilienne (XIe-milieu du XIIIe siècle). Le cas de Reggio Emilia d'après le fonds de San Prospero”, dans *Genèse médiévale... L'espace italien*, I, p. 381-446 ; *Id.*, “Problèmes de la dévolution du nom et du surnom...” ; N. Wandruszka, “Die Entstehung des Familiennamens in Bologna...”.

normal que ceux qui survivent, intégrés au répertoire courant, soient ceux qui se sont chargés de valeurs propres. Les noms à forte connotation religieuse, tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament, ou d'un sanctoral très traditionnel, sont beaucoup plus nombreux, ce qui est également classique de l'évolution générale, et du monde rural en particulier : Jean (premier par ordre de fréquence, 308 mentions) et Pierre (4^e derrière Bienvenu et Jacques) sont presque partout en Occident les plus portés depuis le reflux des noms germaniques ; Michel, Martin, André, Benoît ou Etienne le sont moins mais constituent des références constantes, chacun d'eux étant d'ailleurs chargé de valeurs propres et complexes.

Mais on perçoit bien aussi le renouvellement par des noms à la mode. Mode courtoise d'abord : l'influence de la littérature chevaleresque est particulièrement remarquable — elle s'exprime même un peu plus fortement chez les serfs que chez leurs maîtres — et c'est le trait qui a le plus frappé les observateurs jusqu'ici ⁵¹ : 61 serfs s'appellent Roland, 9 Alexandre ou Vivien, et beaucoup d'autres (et encore davantage de femmes) portent d'autres noms de héros d'épopée ou de roman, voire de troubadours. L'autre grand courant de renouvellement est spirituel, et s'inspire de la Bible ou de quelques grands saints dont le culte se répand à cette époque : le très classique Jean est rejoint en tête de la liste de fréquence par Jacques, suivi de plus ou moins loin par Thomas, Barthélemy, Laurent, Antoine, Mathieu, Lazare, François, Philippe. Nous sommes ici en présence de la révolution onomastique qui a été observée en Toscane dans la seconde moitié du XIII^e siècle ⁵², et on voit que l'Emilie est très bien placée puisque cette transformation y a déjà atteint les milieux serviles. Le choix des noms des serfs, qui semble accuser majoritairement un certain archaïsme, présente donc aussi des facettes d'une modernité un peu inattendue — courtoise aussi bien que

⁵¹. G. Fasoli et surtout K. Huber.

⁵². Ch.-M. de La Roncière, "L'influence des Franciscains dans la campagne de Florence au XIV^e siècle (1280-1360)", dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 87 (1975), p. 27-103 (trad. ital. dans *Id.*, *Tra preghiera e rivolta. Le folle toscane nel XIV secolo*, Rome, 1993, p. 137-194) ; *Id.*, "Orientations pastorales du clergé, fin XIII^e-XIV^e siècle : le témoignage de l'ononastique toscane", dans *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1983, p. 43-64.

spirituelle —, et d'une extrême perméabilité aux courants culturels à la mode. Mais il faudrait prendre en compte la diversité des générations qui se côtoient dans la liste, pour pouvoir apprécier plus exactement ces tendances divergentes, qui sont peut-être successives et non simultanées. Un survol des noms des maîtres montre qu'ils sont à peu près exclusivement germaniques, avec aussi quelques sobriquets utilisés comme noms personnels ; les auguratifs sont en revanche peu nombreux, de même que les noms issus de la nouvelle spiritualité laïque ; et Jean n'est qu'en vingt-cinquième position. Ce choix, franchement différent de celui des serfs, est parfaitement caractéristique de l'aristocratie (rurale ou urbaine : les migrations, les mélanges et l'acculturation ont été trop intenses pour qu'on les distingue sous cet aspect) ; mais il est aussi très traditionnel : la révolution onomastique qui commence à atteindre les dépendants n'aurait-elle pas encore touché les maîtres ? Il faut prendre en compte le fait que le renouvellement des choix, tel que le présente la liste, a un temps de retard du côté de ces derniers, puisque les propriétaires sont normalement des adultes, alors que les serfs comprennent aussi les jeunes, et que les systèmes de désignation plus élaborés des premiers renforcent sensiblement la présence de noms des deux, voire trois générations précédentes. La dernière mode onomastique est peut-être masquée par cette particularité ; il reste que la tendance à s'accrocher à des noms germaniques devenus désuets, mais traditionnels dans tel lignage, et à porter quelques sobriquets évocateurs de qualités guerrières (Caçanimicus, Salinguerra...), est bien répandue dans l'aristocratie de ce temps, qui affirme de cette façon son identité sociale et familiale.

Conclusion

En ce qui concerne le choix des noms personnels, le *Liber Paradisus* présente donc des traits caractéristiques de la société italienne du XIII^e siècle⁵³ et d'autres qui sont plutôt propres aux ruraux, et qui semblent accentués ici : goût des auguratifs, usage persistant de noms anciens ; la forte présence d'hypocoristiques, générale à cette époque, est peut-être encore gonflée par le statut servile.

⁵³. Tels qu'ils s'expriment dans le Livre de Montaperti, exactement contemporain, et dans les études de la série *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne. L'espace italien*, citées plus haut.

Quant aux systèmes de désignation, l'observation superficielle que nous en avons faite laisse en somme sur l'impression d'ensemble qu'ils ne partagent que marginalement les tendances de la société émilienne et italienne de leur temps ; ces tendances que l'on cherche en vain chez les serfs bolonais peuvent se résumer comme une complexité croissante des désignations, la référence prioritaire au père et aux ascendants, et un relatif désordre dans les choix. Le *Liber Paradisus* paraît au contraire représentatif de la pauvreté des choix, du retard et de l'instabilité qui ressortent ordinairement des façons de nommer les misérables, les ruraux, les dépendants, lorsqu'on les confronte aux noms que se donnent les riches. À plus petite échelle, et à près de deux siècles de distance, le *Liber Paradisus* évoque par là le Catasto florentin de 1427 : ici comme là, le côtoiement de la fine fleur de l'élite citadine et des plus humbles des ruraux fait ressortir les contrastes et les décalages dans les désignations personnelles, et ces raccourcis dont la documentation est ordinairement trop chiche révèlent combien la place de chacun dans la société pèse sur la façon dont on l'appelle.

Il faudrait connaître plus personnellement — et donc d'après d'autres sources — les serfs du *Liber Paradisus* pour affiner ces conclusions : certains habitent en ville, d'autres doivent exercer des fonctions de ministériaux, être devenus des notables...⁵⁴. Comme dans toute l'Italie communale de ce temps, les troupes de serfs ne sont plus des collectivités fonctionnelles, et la communauté de statut juridique qui rassemble les hommes et les femmes énumérés dans cette liste ne doit pas dissimuler qu'une partie d'entre eux ne fait plus partie d'un même groupe social, ou désire s'en distinguer ; bien des serfs ont aussi un conjoint libre⁵⁵. Ces facteurs influent sur les façons de se nommer autant ou davantage que le statut juridique (surtout pour ceux qui souhaitent faire oublier celui-ci), et les remarques très générales que j'ai énoncées ne prendraient une certaine valeur que si elles s'incarnaient dans ce contexte social. Il faudrait aussi affiner l'analyse en prenant en compte

⁵⁴. G. Fasoli, "Tra servi ed ancelle...", p. 14, relève les quelques mentions d'artisans que fournit la liste. Elle précise aussi que quelques serfs résident en ville, certains auprès de leur maître. Mais les critères de rédaction du *Liber Paradisus* interdisent d'identifier précisément tous les serfs urbanisés.

⁵⁵. Voir ci-dessus.

en détail l'âge des individus ; la liste nomme en effet des personnes de trois générations, voire de quatre ou cinq : défunts au nom desquels on se réfère (et qui appartiennent eux-mêmes à deux ou trois générations : pères des adultes vivants en 1257, grands-pères, ancêtres plus reculés dont le nom est conservé), adultes, jeunes et enfants de moins de 14 ans ⁵⁶. Or nous sommes à une époque où le choix des noms commence à être soumis à une mode qui change assez rapidement : les études sur la Toscane sont très éclairantes à ce sujet. Il faudrait donc déterminer plus précisément quelles générations portent quels types de noms, c'est-à-dire dans quelle mesure ces individus sont sensibles aux goûts dominants ⁵⁷. Le Liber Paradisus ouvre ainsi des perspectives à une étude approfondie de l'anthroponymie d'un groupe social, placé à une époque et dans un lieu critiques pour l'évolution des désignations, et soumis à des influences multiples et divergentes ⁵⁸.

⁵⁶. Désignés par l'indication " minor ", ils n'ouvrent droit qu'à une indemnité de 8 livres au lieu de 10 pour les adultes.

⁵⁷. L'assemblage des divers éléments du nom, quant à lui, ne connaît pas ce décalage de générations : le Liber Paradisus nous met bien en présence des façons de nommer de 1257 ; elles sont simplement passées au filtre du scribe qui rédige la liste, mais celui-ci ne semble pas avoir fait de gros effort d'unification.

⁵⁸. Je remercie de leur aide bibliographique Jean-Louis Gaulin et Nikolai Wandruszka.